

# CONDITIONS GENERALES DE VENTE

Mod 153 REV 07 – Juillet 2023



1. **Offre**  
STABILIT SUISSE SA (ensuite STABILIT) a la faculté de révoquer, à n'importe quel moment l'offre faite. En cas de révocation, l'acheteur n'a en aucun cas, droit à un dédommagement.
2. **Conclusion du contrat et validité des conditions générales**
  - 2.1. Le contrat de vente est conclu (i) par la confirmation de commande définitive de STABILIT ou (ii) à partir du moment où l'acheteur commence à exécuter les obligations contractuelles à lui réservées.
  - 2.2. A la conclusion du contrat, l'acheteur accepte sans réserve les présentes conditions générales de ventes, dans la mesure où elles n'ont pas été modifiées explicitement par écrit par les parties. Toutes conditions générales de l'acheteur sont expressément refusées.
  - 2.3. En cas de différence entre les versions traduites, fait foi la version des conditions générales de vente en langue italienne.
  - 2.4. STABILIT peut modifier ces conditions générales à tout moment. La modification peut également être effectuée par publication sur Internet. Le client est informé par écrit ou par tout autre moyen approprié. La version actuelle peut être consultée sur Internet ([www.stabilituisse.com/GCS](http://www.stabilituisse.com/GCS)).
3. **Caractéristiques du produit**
  - 3.1. STABILIT a la faculté d'apporter des modifications techniques au produit commandé dans le cas où elle le jugerait, à sa complète discrétion, nécessaire. STABILIT informera l'acheteur de toute modification importante.
  - 3.2. L'acheteur informera immédiatement STABILIT, mais au plus tard à la réception de la confirmation de commande, d'éventuelles dispositions légales, gouvernementales, techniques ou de toute autre nature qui pourraient influencer l'exécution du contrat, et en particulier, qui pourraient comporter pour STABILIT la nécessité de modifier la fabrication, l'emballage ou l'installation du produit.
4. **Prix**
  - 4.1. Les prix indiqués dans la confirmation de commande de STABILIT sont contractuels. STABILIT se réserve toutefois le droit d'augmenter les prix, par communication écrite faite au préalable à l'acheteur, en cas d'augmentation des prix des matières premières d'au moins 3 (trois) % et/ou en cas de fluctuation du taux des changes égal ou supérieur à 3 (trois) % pour les prix indiqués autrement qu'en Francs Suisses (CHF).
  - 4.2. Sauf si autrement prévu par écrit, le prix s'entend départ usine (c'est à dire livraison ex works selon les Incoterms 2020 en vigueur). Dans le cas où le prix concordé avec le client comprend également le transport, STABILIT se réserve le droit de modifier le prix en cas d'augmentation sensible des coûts de transport.
  - 4.3. A la demande du client, pour une facturation directe en France et sauf cas particuliers, Stabilit Suisse va appliquer une ECOCONTRIBUTION à tous les produits indiqués en facture et en confirmation de commande conformément à la circulaire « AGECE » (Numéro d'identifiant unique FR344489\_04GOMT).
5. **Conditions de paiement :**
  - 5.1. Font foi les conditions de paiement indiquées sur la confirmation de commande. En cas d'omission, cela signifie un prépaiement à la commande.
  - 5.2. Dans le cas où l'acheteur ne respecterait pas les conditions de paiement concordées, un intérêt moratoire, égal au taux d'escompte de la valeur de référence majoré de 2 (deux) %, sera appliqué, sans avis préalable. De plus, STABILIT n'est pas tenue à faire aucune autre livraison tant que le paiement total des sommes dues n'a pas été effectué.
6. **Compensation exclue :**  
Toute forme de compensation de la part de l'acheteur est exclue.
7. **Délai de livraison**
  - 7.1. Le délai de livraison indiqué par Stabilit doit être considéré comme indicatif et en aucun le délai indiqué est contractuel, tout retard ne pourra donner droit à aucune indemnité, indemnité ou annulation de la commande.
  - 7.2. Le délai de livraison confirmé par STABILIT, peut être différé par STABILIT jusqu'à ce que les conditions de paiement aient été satisfaites par l'acheteur à la fois par rapport à la commande en cours et par rapport aux fournitures précédentes.
  - 7.3. La livraison sera faite ex-works selon les Incoterms 2020 sauf si autrement convenu par écrit par les parties.
  - 7.4. Le délai de livraison est prorogé de façon adéquate en cas d'empêchement que STABILIT ne peut ni prévoir, ni éviter, aussi bien au niveau interne de STABILIT ou chez ses fournisseurs, en particulier en cas de retard de la fourniture de matière première chez STABILIT.
  - 7.5. Le délai de livraison indiqué dans la confirmation de commande est sans engagement. L'acheteur ne peut refuser la livraison de la marchandise dans les 45 jours suivant la date fixée.
8. **Vérification de la fourniture**  
Les défauts dus au transport, les pénuries de matériel, doivent être vérifiés immédiatement par l'acheteur et immédiatement signalés sur la CMR. L'acheteur doit informer par écrit STABILIT de ces défauts dans 2 (deux) jours ouvrables. La présence de défaut doit toutefois être communiquée entre 3 (trois) mois à partir de la mise à disposition du produit et avant que le produit soit installé, modifié ou transformé et le produit même doit être tenu à disposition pour inspection ou enlèvement de la part de STABILIT. Passé ce délai, le produit est retenu accepté.
9. **Garantie**
  - 9.1. C'est à l'acheteur de déterminer à chaque fois, sous sa propre responsabilité, et en utilisant les moyens qu'il retient plus opportuns, si le produit fourni par STABILIT est conforme à son application finale. L'assistance technique éventuellement donnée par STABILIT, aussi bien sous forme verbale qu'écrite, ne comporte aucune responsabilité de la part de STABILIT. STABILIT, qui ne répond en aucun cas sur une non correcte application du produit fourni par choix de l'acheteur, y compris même dans le cas où le produit provoquerait des dommages aux installations, constructions ou matériels de tiers.
  - 9.2. Pendant la période de validité de la garantie STABILIT s'engage, sur demande écrite du client et à son propre choix à (i) éliminer les défauts dès que possible ou (ii) remplacer le produit défectueux (et dans ce cas le produit remplacé est la propriété de STABILIT) ou (iii) dédommager l'acheteur du dommage subi. Il est bien entendu que le dédommagement versé à l'acheteur ne pourra pas être supérieur au prix d'achat du seul produit défectueux. Toute autre prestation dérivant du défaut est exclue, en particulier sont expressément exclus tous autres coûts tel que transport, coût de démontage et de re-installation ou autre nature, la possibilité de demander la rescision du contrat et/ou de prétendre le dédommagement des dommages directs ou indirects.
  - 9.3. Est exclu de la garantie tout dommage dû à une normale usure, entretien insuffisant, non observation des consignes d'expédition de stockage et montage, montage défectueux, déplacement non correct ou du au transport pour des causes non imputables à STABILIT.
  - 9.4. L'acheteur peut faire valoir ses propres droits de garantie envers STABILIT uniquement s'il s'est régulièrement acquitté de toutes ses obligations contractuelles et qu'il ait immédiatement adopté toutes les mesures nécessaires pour réduire le dommage.
10. **Emballage**  
Sauf accord contraire par écrit, les normes d'emballage STABILIT s'appliquent à l'emballage.
11. **Réserve de propriété**
  - 11.1. STABILIT reste propriétaire du produit jusqu'à ce qu'elle ait complètement reçu tous les paiements convenus conformément à ce que le contrat prévoit.
  - 11.2. L'acheteur pourvoira à sa charge, pour la durée entière de la réserve de propriété, à la conservation et à l'assurance du produit. L'acheteur prendra également toutes les mesures nécessaires à la tutelle du droit de propriété de STABILIT, en évitant, par exemple, la mise en gage du produit. L'acheteur avisera immédiatement STABILIT.
12. **Loi applicable et juridiction.**  
Toutes les relations juridiques de l'acheteur avec STABILIT sont soumises exclusivement au droit suisse. L'application de la Convention de Vienne du 11 avril 1980 est exclue. Le for exclusif pour toutes les procédures judiciaires et exécutives est Stabio. STABILIT se réserve le droit de poursuivre l'acheteur également devant le tribunal compétent de son siège / résidence ou devant un autre tribunal compétent.

STABILIT SUISSE SA

Via Lische 11/13 - P.O. Box 702 - 6855 Stabio - Switzerland - P.lva CHE-101.684.884

T. +41 (0)91 641 72 72 F. +41 (0)91 641 72 80 info@stabilituisse.com

[www.stabilituisse.com](http://www.stabilituisse.com)